

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 8 novembre 2018

n°3

page 1/2

### EXTRAIT:



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 28 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

**POUVOIRS ( 11 ) :**

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
G. MESLEM mandante a pour mandataire P. MIS  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
C. PAILLER mandant a pour mandataire à G. MICHAUD  
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY  
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ  
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à P. BARAUDON

**EXCUSES ( 0 ) :**

**Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL**

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Modification du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des quais de Vienne en cœur de ville.**

*La commune de Châtellerault a entrepris une démarche de revitalisation urbaine à travers de multiples actions décrites dans son PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable.*

*L'aménagement des quais de Vienne est un enjeu majeur de revitalisation du centre ancien : la rivière traverse en effet tout l'espace urbain de la ville, des entrées de ville aux faubourgs et à l'hyper-centre.*

*Par délibération n° 10 du 22 juin 2017, le conseil municipal a approuvé la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle avec négociation pour l'aménagement du premier périmètre opérationnel dans le cœur de ville, défini du pont Henri IV à l'îlot Alaman, soit un linéaire de l'ordre de 900 mètres.*

*La commission d'appel d'offres réunie le 26 octobre 2017 a retenu l'offre du Cabinet Phytolab pour un montant de 395 392,96 € TTC, représentant 10,30 % du montant total des travaux, estimés alors à 3 200 000 € HT.*

*La différence entre l'enveloppe budgétaire initiale et l'estimation financière au stade de l'avant-projet s'explique par une proposition de prestations plus qualitatives de l'espace public, en particulier par le choix des revêtements de sol et notamment les bétons.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 139-2° du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux modifications des marchés publics,

**VU** la délibération n° 10 du 22 juin 2017 approuvant le lancement du marché de maîtrise

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 8 novembre 2018**

**n°3**

**page 2/2**

d'œuvre,

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 30 août 2018,

**CONSIDÉRANT** la décision du comité de pilotage réuni le 1<sup>er</sup> mars 2018 d'arrêter les éléments du programme, ainsi que le montant prévisionnel des travaux au stade d'**Avant-Projet à 3 799 269,36 € HT.**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire une modification de marché entraînant une augmentation de 71 631,64 € TTC du marché de maîtrise d'œuvre n° M17-113V dont le montant passe donc à 467 024,59 € TTC,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer la modification n° 1 au marché M17-113V pour le montant indiqué ci-dessus, et toutes les pièces relatives à ce dossier,

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 94/2313/126/4600.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

**11 2 NOV 2018**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

